
COMPTE RENDU REUNION ITFE

Mercredi 5 avril 2023 à 18h en visioconférence

PV adopté le 18/08/2023.

Présents : BOUILLARD Dominique - CHEVET Nathalie (secrétaire de séance) - CORGNE Didier – HOUSBINE Michel - KNOCKAERT Jean-Christophe – POISSENOT Alain.

Excusés : COLINEAU Tanguy - LECOSSIER Jean-Noël - MAZAN Marie – PICHON Stévann - SILORET Anilda.

Ouverture de la réunion à 18h.

Première réunion de la saison. Pris par le temps, nous n'avons pas pu organiser de réunions, les dossiers en cours ayant pris beaucoup de temps. La formation T4 en alternance qui devait ouvrir en septembre 2022 a finalement été retardé d'un an, pour être lancée à la rentrée prochaine.

Ordre du jour de cette réunion :

- T4 continu
- Qualiopi
- Budget de l'ITFE
- Actions collectives vers les comités
- Questions diverses : Officiel de table et bilan des formations 2021 et 2022

1. Titre IV parcours continu

La formation par apprentissage, formation professionnelle, démarrera le 1^{er} septembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2024.

Capacité d'accueil : une quinzaine de stagiaires

Réunion avec l'IFFE le 6 avril 2023 pour valider l'habilitation et être ainsi autorisé à dispenser la formation.

Une communication vers tous les clubs et licenciés de 16 à 29 ans sera envoyée ce vendredi 7 avril.

Importance d'inciter les clubs à s'engager sur un contrat en CDI, à la fin de la formation. Celle-ci devant être porteuse d'emploi.

Dominique s'étonne de n'être réunis que maintenant, alors que des décisions vont être prises d'ici 24h.

- ➔ Tout avait déjà été acté et décidé en amont lors de précédentes réunions. L'objet de la réunion de ce soir est de présenter le résultat des travaux pour la mise en place officielle.

Les changements perpétuels de l'état font que l'on peut avoir des surprises.

Jean-Christophe présente le projet d'ouverture de la formation professionnelle. L'objectif est de montrer que l'on a un vivier d'emploi viable auprès des clubs.

Une note d'opportunité avait été envoyée aux clubs, en début de saison, sur leur intention de recrutement. Une trentaine de clubs souhaitent recruter, en dehors des clubs Professionnels. Le besoin de former des gens au métier d'Éducateur de Handball existe.

2 mentions possibles dans le titre IV : « entraîneur territorial » ou « animation des pratiques non compétitives ». Le choix retenu est de développer la pratique non compétitive, correspondant le mieux aux besoins des clubs. Nous nous sommes basés sur le modèle du Centre Val de Loire et du retour d'expérience des autres territoires ayant déjà lancé la formation. La valence « Entraîneur territoriale » a été écartée, au vu du public concerné par l'apprentissage. Nous allons accueillir des jeunes à partir de 16 ans, qui potentiellement auraient été amenés à encadrer des adultes.

La formation s'étalera sur 14 mois avec la possibilité de compléter leur formation par un BPJEPS APT, pour 10 mois supplémentaires. Nos stagiaires auraient ainsi la possibilité d'obtenir un double diplôme, ciblant tous les publics et tous les sports, de façon à être plus facilement employable par les clubs, les collectivités, les accueils de loisirs, les stages d'été...

L'enjeu est de donner 2 ans aux clubs pour devenir employeurs et de bénéficier de 6 000 € d'aide sur chaque contrat, soit 12 000 € octroyés avec prise en charge par l'AFDAS (un jeune de -18 ans est payé 50% du SMIC). Cette aide à l'emploi durant 2 ans nous permettra de travailler avec les dirigeants de clubs, pour qu'ils se structurent et soient en capacité de devenir employeur.

Un intérêt pour le club : garder le jeune apprenti sur 2 saisons complètes.

La formation se terminera fin octobre, comme en Centre Val de Loire. Dans tous les cas, si nous ne pouvons pas proposer le BPJEPS APT, nos stagiaires pourront finir de se former en Val de Loire.

L'objectif est de proposer un package complet en Pays de la Loire, afin de former des jeunes et les garder sur le territoire. L'enjeu est de développer l'idéologie que nous voulons développer dans les clubs. Nous aurons plus d'influence dans les clubs, par le biais des jeunes formés.

L'insertion dans l'emploi au niveau national est plutôt bonne. Des statistiques sont réalisées à 6 mois, à 24 mois, montrant que 80% des jeunes sont employés dans leur domaine en fin de formation. C'est un critère important car nous devons prouver que les personnes formées sont embauchées pour continuer à dispenser la formation. Assurer la continuité dans l'emploi est important également. Pour l'instant la situation est plutôt favorable à l'émergence de l'emploi dans les Pays de la Loire. La tranche d'âge ciblée est celle des 20-35 ans, donc des renouvellements récurrents sont à prévoir. Important de faire coïncider l'offre et la demande.

12 places seront ouvertes au lancement de la formation. Dans le cadre des formations en apprentissage, si nous avons plus de candidats que de places disponibles, nous sommes obligés d'accueillir les 12 candidats annoncés, qu'ils soient bons ou mauvais. Il convient donc de se limiter à 12 places dans un premier temps. Il sera toujours possible d'élargir à 16 places si des profils correspondent.

Les tests de sélection se dérouleront le 12 juin. Une trentaine de candidats sont attendus.

Le seuil de rentabilité est fixé à 8 stagiaires. En dessous de ce seuil, nous n'ouvrirons pas la formation.

On ne décide pas du coût de formation (cf. Budget prévisionnel du Titre IV continu). Plus de 70 000 € de charges sont estimées pour cette formation. Le coût pédagogique a donc été fixé à 9 150 €.

12 stagiaires généreraient plus de 109 000 € de recettes, soit 39 000 € de bénéfices, qui seront réimpactés dans le handball. L'activité lucrative se mesure aussi en termes de Ressources Humaines pour le territoire.

La rencontre avec l'IFFE prévoit d'aborder ces sujets :

- Le choix du CFA. Nous avons 2 possibilités et le Comité Directeur de la Ligue a fait le choix du CFA fédéral, plutôt que celui des Métiers du Sport. Le CFA fédéral permet de développer une économie circulaire avec le versement de la taxe pour la formation professionnelle, non négligeable. Toutes les dépenses liées à la formation des apprentis peuvent être prise en charge par la taxe d'apprentissage (hébergement/restauration/location de salle) ;
- Les outils mis à disposition : Campus des handballeurs, Agate, services rendus pour constituer les dossiers (gestions des contrats, des apprentis, communication...);
- La communication autour de la formation professionnelle. Avant de communiquer officiellement, nous devons nous assurer que nous disposons de l'autorisation pour faire cette formation en Pays de la Loire. Simple mesure de précaution !

Un contrat de formation peut commencer 2 mois avant le début de formation. Mais attention, plus le contrat dure, plus il faut fournir des heures de formation. Il est très important de rester sur 14 mois. Le départ impératif du contrat de formation doit être le 1^{er} septembre et pas avant. Il conviendra d'être vigilant lors de notre communication.

Les ressources des formateurs :

Le futur coordonnateur pédagogique de la formation est Guillaume GUERIN, détaché à mi-temps par son employeur, le comité de Mayenne.

Le temps administratif à prévoir correspond à un 1/3 temps.

La formation sera basée à Angers, afin d'être accessible pour un maximum de clubs, et ainsi éviter d'aller dans un centre de formation concurrent...

Antony DENIAU, CTF du comité Sarthe, sera probablement sollicité. Il faut cependant veiller à ce qu'il n'intervienne pas à 100 % pour l'ITFE. Il doit rester dans son comité.

On va devoir s'appuyer sur de plus en plus de salariés de clubs, issus du bassin angevin principalement, ce qui permettra de développer l'économie de leur poste. Sur certains secteurs, comme le Handfit, peu de gens sont formés pour l'enseigner : Benoist MENARD est quasiment notre seule ressource... Des travailleurs indépendants pourront intervenir sur certains contenus.

Les Ressources Humaines sont déjà identifiées. Les salariés seront sollicités plutôt sur des temps de journée, donc pas en concurrence avec leur temps en club.

Le rythme prévu est de 2 jours/semaine toutes les 2 semaines, en dehors des vacances scolaires. Le mardi soir, le salarié formateur sera donc disponible pour son club.

Communication

Envoi d'une newsletter ce vendredi 7 avril 2023 à destination de l'ensemble des clubs et des licenciés éligibles (15-29 ans), regroupant des informations synthétiques sur la formation, une vidéo sur l'alternance, visioconférence pour tous ceux qui sont intéressés par la formation, dossier d'inscription...

Incitation forte pour que le club embauche le stagiaire à la fin de la formation. Il devra se donner les moyens, en 2 ans, de recruter son apprenti. Ce sera un critère important pour la sélection des candidats.

Choix d'une communication le 7 avril, soit 1 semaine avant les vacances scolaires, et ainsi éviter que l'information ne se perde parmi d'autres mails...

Michel demande aux comités d'être les référents de cette formation auprès de leurs clubs, être des relais auprès des jeunes. Les CTF seront les mieux placés pour repérer les potentielles candidatures.

2. Qualiopi – Audit de surveillance

Le passage d'entrée dans qualiopi a été réalisé en octobre 2021. Un audit de surveillance doit avoir lieu entre avril et août 2023. Lors de l'audit initial, on a montré ce que l'on voulait faire. Il faut maintenant prouver qu'on a appliqué tous les critères... Or, ce n'est pas toujours le cas... Changer les pratiques n'est pas toujours aisé, surtout lorsque l'on travaille avec des salariés de clubs.

Un séminaire réunissant les formateurs est prévu en juin, en lien avec les exigences qualiopi.

On doit évoluer dans nos pratiques pour répondre aux exigences qualiopi.

Le niveau d'exigence dans la formation bénévole et la formation professionnelle n'est pas le même, au vu de l'enjeu de métier.

Le virage dans la formation professionnelle va bousculer nos pratiques.

On a choisi le début juillet pour demander cet audit.

3. Budget réalisé 2022 – Budget prévisionnel 2023

Cf. document annexe.

Ne pas oublier le vrai coût des salariés, y compris celui de Jean-Christophe, inscrit au budget en dépenses et en recettes, car il faudrait palier à son remplacement si toutefois il quittait la Ligue pour la Fédération...

L'ITFE est déficitaire, la Ligue compense ce déficit, selon sa politique d'investissement sur la formation des cadres du territoire.

Le budget s'étend sur une année civile alors que nos formations s'effectuent en année sportive.

Le budget a été séparé en plusieurs domaines.

La formation de bénévole nécessite un budget de 25 000€ en moyenne. Certaines formations sont déficitaires, d'autres bénéficiaires.

Le coût de formation facturé aux stagiaires : 4€ de l'heure pour un bénévole, 12€/h pour un salarié. Pour rendre accessible la formation, on ne fait payer aux bénévoles que 4 € et non 12€, le reste est pris en charge par la Ligue, par un mécanisme de solidarité. C'est un choix politique.

Doit-on continuer dans ce principe de solidarité ou facturer au stagiaire l'intégralité du coût de formation ?

Aujourd'hui, les règles de l'ITFE sont édictées par le modèle économique (1 cadre pour 8 stagiaires en formation, ouvrir une formation si 5 stagiaires minimum sont inscrits...).

Didier précise que le choix de l'ITFE nous a été imposé. Toute une dimension a été faite dans l'esprit ITFE, en professionnalisant la formation. Les clubs commencent à évoquer des problèmes... Autant faire en sorte que le service soit rendu aux clubs.

L'idée est de devenir autonome financièrement. Mettre de la proximité dans nos formations, donc se donner les moyens d'être plus proche des clubs. Il y a des gens formés et compétents dans les clubs, comment utiliser ses ressources de proximité ?

Seuls 30% des officiels sur les FMDE ont un diplôme... Il faut aller voir les gens et c'est ce que veulent les clubs.

Par le passé, notre offre de formation était très réduite : « Animateur de Handball » et « Entraîneur Région ». Aujourd'hui on a un modèle construit par la fédération, qui n'est pas toujours adapté aux besoins des stagiaires. Un travail de réécriture du diplôme est en cours à la fédération, et devrait être déposé à la fin de l'année. Important de faire coïncider les besoins des clubs et l'offre de formation et la manière dont elle est dispensée.

Décision :

Envoyer le budget aux membres ITFE, pour étude et proposer des orientations.

Faire un pôle de direction sur les orientations budgétaires dans l'été.

Que faire pour que la pratique reste accessible ?

4. Actions collectives vers les comités

Une action collective est une action de formation à destination des salariés et des bénévoles dirigeants (Président, Secrétaire Général ou Trésorier Général).

Nous pouvons en faire 15 dans l'année.

Formule intéressante pour développer de l'économie autour de ces actions, sachant qu'il est possible de facturer 260 € de l'heure pour ces actions.

Exemple : le comité de Maine et Loire a réalisé une action collective avec les salariés de ses clubs, ayant pour thème « accompagner le bénévolat dans le club ».

1 500 € de prise en charge pour cette action de formation. Action intéressante financièrement, pouvant servir à financer des salles de formation, des frais de déplacements, les frais de repas de tous les stagiaires. Sur les 20 salariés, 15 se sont inscrits. Belle participation. Tout a été pris en charge.

Quelques contraintes :

- 6 stagiaires minimum provenant de 2 structures différentes ;
- 25 stagiaires maximum ;
- Seul l'ITFE peut organiser des actions collectives ;
- Une action peut durer jusqu'à 15 jours.

C'est un moyen de mener des actions auprès des salariés de club et des fonctions de dirigeants.

Cet outil est à mettre à disposition de la ligue et des comités. Outil à développer. Un document de présentation va être envoyé.

5. questions diverses

Validation des Officiels de table de marque sur FDME

La CNA nous demande de valider les OTM, au vu des nombreux soucis relevés par la COC fédérale.

Alain demande à ce que soit validés automatiquement les OTM qui peuvent prétendre au renouvellement de leur qualification.

- Des extractions gest'hand seront réalisées, afin d'identifier tous les OTM concernés.

Bilan des inscriptions en formation des saisons passées

Didier demande à recevoir ces bilans, afin de faire un point dans son comité et solliciter les clubs dans les formations non ouvertes.

- Ces bilans seront envoyés.

Clôture de la réunion à 20h15.

Michel HOUBINE

Élu Référent ITFE

